



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question au Gouvernement n° 489

Texte de la question

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe UMP.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

La guerre en Irak est malheureusement déclenchée. Nous sommes nombreux dans cet hémicycle à regretter que cette action ait été engagée de façon unilatérale et en dehors du droit international. Nous sommes également nombreux à soutenir l'action exemplaire du Président de la République, qui a su faire entendre la voix singulière de la France, et à soutenir notre diplomatie, qui a joué, en la matière, un rôle remarquable. En ce moment, j'ai une pensée pour l'ensemble des victimes et pour les souffrances que va engendrer ce conflit, qui était évitable.

Cela étant, nous avons du mal aujourd'hui à évaluer les conséquences de cette guerre. Parmi celles-ci, nous constatons que l'Europe sort affaiblie et divisée. Or, l'Europe ne peut se permettre d'être uniquement un espace économique. Comme vient de le dire M. le Premier ministre, nous devons être en mesure de créer très vite les conditions d'une Europe capable de défendre ses valeurs, sa sécurité et ses intérêts partout dans le monde. Ces idées ne sont toutefois pas partagées par tous. Aussi, madame la ministre, je souhaiterais connaître votre sentiment. Les pays européens sont-ils aujourd'hui capables d'évoluer vers une diplomatie et une politique de défense commune ? Ne faut-il pas que cet approfondissement se fasse d'abord parmi les Quinze, avant que les futurs Etats membres qui veulent nous rejoindre en 2004 soient à même de se prononcer ? Enfin, l'organisation de l'Europe n'est-elle pas la conséquence de choix politiques ? Ce projet est important pour l'Europe, pour l'équilibre du monde et pour la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes. Monsieur le député, il est vrai que la guerre d'Irak a divisé l'Europe puisque certains ont voulu recourir à la force tandis que d'autres, parmi lesquels notre pays, auraient souhaité que la responsabilité collective de la communauté internationale fût mise au premier plan. Et tout cela, comme l'a souligné le ministre des affaires étrangères, dans le but commun de désarmer l'Irak. Est-ce pour autant la fin annoncée du projet politique européen ? Certainement pas, et peut-être même faut-il dire : au contraire. Comme le Président de la République l'a rappelé, l'Europe a en effet déjà connu des crises extrêmement profondes. Or elle n'a jamais cessé de progresser, elle n'a jamais connu de recul. Et aujourd'hui, nul ne souhaite en France que nous fassions marche arrière.

Des travaux sont en cours. Il y a tout d'abord ceux de la Convention, dont nous appuyons très fermement la poursuite. La présidence grecque a proposé d'écouter le Président de la Convention en juin et même en avril. Il

y a aussi, ce qui est très nouveau, la constitution d'une véritable opinion publique européenne. Or, celle-ci réclame plus et pas moins d'Europe.

Enfin et surtout, il faut rappeler que le dernier conseil européen de Bruxelles des 20 et 21 mars dernier, quelles que soient par ailleurs les divergences subsistant entre Etats, est parvenu à une déclaration commune qui, pour répondre à votre question, associe non seulement les Quinze mais également les futurs Etats membres de l'Europe. Cette déclaration pose des principes essentiels pour l'avenir : l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Irak, la primauté des Nations unies et la responsabilité qui incombe à la communauté internationale tout entière, enfin, le renforcement de la politique de défense et de la politique étrangère et de sécurité commune, comme l'a appelé tout à l'heure le Premier ministre.

M. Patrick Lemasle. Il n'a rien dit !

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Nous célébrons aujourd'hui le 46e anniversaire du traité de Rome, qui a été signé le 25 mars 1957. J'ai réuni ce matin au ministère des affaires étrangères les neuf anciens commissaires européens français : nous nous sommes accordés pour que la France porte haut ce message, car, si l'Europe existe, notre pays en est l'un des principaux bâtisseurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 489

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 2003